

# la Lettre de l'OCIM

Office de Coopération et d'Information Muséographiques

SOUVENIRS MUSEE

CADEAUX

N°41

Septembre - octobre 1995

CARTE POSTALE 2 F 50

Dossier spécial :  
Les boutiques de musées

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement Supérieur,  
de la Recherche et de l'Insertion professionnelle  
Direction de l'Information Scientifique & Technique et des Bibliothèques

# Sommaire

- 3** **Dossier spécial : les boutiques de musée**  
Enquête sur les boutiques des muséums de France
- 6** La boutique du Muséum de Grenoble
- 8** La boutique d'Océanopolis
- 14** Éditions et boutiques muséales
- 19** La boutique de musée, un outil de communication
- 22** Quelques exemples de boutiques à thème « nature »
- 26** La Réunion des musées nationaux : un outil sans équivalent
- 30** Droit d'auteur et reproductions éditées par les musées
- 33** **Actualités**
- 40** **Se perfectionner**
- 42** **Offre d'emploi**
- 43** **Petites annonces**
- 45** **Expositions**
- 52** **Bibliographie**



## La Culture en 48 heures chrono...

Il n'est pas habituel que cette rubrique, qui est là pour vous présenter la Lettre de l'OCIM, traduise quelques signes d'agacement. Mais nous n'avons pu faire différemment.

En mai dernier, l'OCIM vous a proposé une formation concernant l'implantation et la gestion d'une boutique de musée. Ce numéro 41 se veut le reflet des interventions et des discussions qui s'y sont déroulées. Nous aurions aimé que tout ce qui a été dit soit ici présenté, malheureusement cela n'a pas été possible. Parce qu'il semble que la modernisation du service public soit un vœu pieux pour certaines administrations (en l'occurrence le Trésor Public) qui vivent encore au XIX<sup>ème</sup> siècle en croyant que retenir l'information préserve leur pouvoir !

Deuxième motif d'agacement : la réception à l'OCIM, comme dans tous les musées sûrement, d'une lettre circulaire émanant de la Réunion des musées nationaux. Ce mailing qui ressemble à celui que pourrait adresser un VPCiste du Nord de la France vous informe que vous avez gagné des cadeaux, que vous avez un numéro forcément gagnant (d'une reproduction d'une œuvre de Monet)... Peut-on brader de la sorte des objets de musée (même reproduits) comme s'il s'agissait de vêtements ou de draps ? Partagerez-vous notre agacement ?

L'équipe de l'OCIM

Couverture : Boutique du Muséum de Grenoble/Photo : J.L. Balat

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur,  
de la Recherche et de l'Insertion professionnelle  
Direction de l'Information Scientifique & Technique  
et des Bibliothèques  
Mission Musées

ISSN : 0994 - 1908

Université de Bourgogne

Office de Coopération et d'Information Muséographiques

36 rue Chabot Charny, 21000 Dijon - France Téléphone 80 58 98 50 Télécopie 80 58 98 58